JOB DESCRIPTION / DESCRIPTION D'EMPLOI RÉF #810

Job Title / Designation de l'emploi	Salary Group	Affiliation	Job Title No.
	Groupe	Affiliation syndicale	Code numérique
MAQUILLEUR	5	STARF	
	1		

Organizational Component / Service

TÉLÉVISION FRANÇAISE

Function / Fonction

Chargé d'exécuter des travaux de maquillage en collaboration avec les différents intervenants afin de répondre aux besoins de la production.

Description of Duties / Description des tâches

- 1. Prépare, applique et enlève, selon les informations, les maquillages de toutes sortes en tenant compte de l'époque, du style, du type de tournage et des objectifs recherchés afin de répondre aux besoins de la production.
- 2. Adapte les maquillages, selon les circonstances, (telles que les exigences du rôle, les caractéristiques naturelles de la personne, les costumes ou la tenue vestimentaire prévue, l'éclairage ambiant) afin de répondre aux besoins de la production.
- 3. Harmonise les maquillages avec les costumes afin de répondre aux besoins de la production.
- 4. Modifie et retouche les maquillages au cours des répétitions, des enregistrements des émissions et d'autres présentations.
- 5. Effectue la pose de prothèses, de postiches, de perruques, de barbes, de moustaches et de favoris ainsi que les maquillages appropriés afin de répondre aux besoins de la production.
- 6. Effectue, au besoin, des retouches de coiffure au cours des répétitions, des enregistrements des émissions et d'autres présentations.
- 7. Maintient son inventaire de produits et d'accessoires de maquillage et s'assure, selon la procédure établie, de leur renouvellement afin de ne pas manquer de matériel lors de ses affectations.
- 8. Assure les raccords à l'aide de photographies ou d'autres supports.
- 9. Effectue des recherches sur les produits de maquillage; évalue les nouveaux produits et fait rapport.
- 10. Établit et soumet, au besoin, des estimations de coûts des produits de maquillage.
- 11. Assiste, sur demande, aux réunions de planification ou de production.
- 12. Achète, sur délégation, les produits nécessaires aux maquillages.
- 13. Rapporte tout bris ou défectuosité des produits ou accessoires ou du matériel aux personnes concernées.
- 14. Remplit les formulaires et les documents appropriés; communique verbalement ou par écrit les informations requises afin d'assurer les suivis nécessaires et d'informer les personnes concernées.
- 15. Familiarise d'autres employés à leurs tâches et à l'environnement de travail.
- 16. Exécute, au besoin, toutes ou en partie, les tâches ressortissant à toute autre classe d'emploi comprise dans un groupe salarial équivalent ou inférieur ainsi que d'autres tâches connexes.

Relationships / Relations de travail

- A. Relève du superviseur approprié ou d'autres personnes selon ses affectations.
- B \$/0
- C. Entretient des relations internes et externes.

Date issued / Date de publication	Supersedes / Annule et remplace	
30 mars 2009		
TEMP. O . 1171 BIL. (10/75)	(See reverse side) / (Voir au verso)	

JOB REQUIREMENTS / EXIGENCES DE L'EMPLOI

Education or equivalent knowledge / Études ou connaissances équivalentes	
Diplôme d'études professionnelles en maquillage ou diplôme pertinent.	
Prior Experience / Expérience	
Trois (3) ans sont requis pour accomplir les tâches de façon satisfaisante.	
Where and how acquired / Source de l'expérience	
Minimum time to learn / Durée minimale de la période d'initiation	